

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers en exercice : 65
Reçu en Préfecture le : 13/07/2022
ID Télétransmission : 033-213300635-20220712-125132-DE-1-1

Date de mise en ligne : 19/07/2022

certifié exact,

**Séance du mardi 12 juillet
2022
D-2022/252**

Aujourd'hui 12 juillet 2022, à 14h11,

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni à Bordeaux, sous la présidence de

Monsieur Pierre HURMIC - Maire

Suspension de séance de 17h10 à 17h21

Etaient Présents :

Monsieur Pierre HURMIC, Madame Claudine BICHET, Monsieur Stéphane PFEIFFER, Madame Camille CHOPLIN, Monsieur Didier JEANJEAN, Madame Delphine JAMET, Monsieur Mathieu HAZOUARD, Madame Harmonie LECERF MEUNIER, Monsieur Amine SMIHI, Madame Sylvie SCHMITT, Monsieur Dimitri BOUTLEUX, Madame Nadia SAADI, Monsieur Bernard G BLANC, Madame Céline PAPIN, Monsieur Olivier CAZAUX, Madame Pascale BOUSQUET-PITT, Monsieur Olivier ESCOTS, Madame Fannie LE BOULANGER, Monsieur Vincent MAURIN, Madame Sylvie JUSTOME, Monsieur Dominique BOUISSON, Madame Sandrine JACOTOT, Monsieur Laurent GUILLEMIN, Madame Françoise FREMY, Monsieur Baptiste MAURIN, Madame Marie-Claude NOEL, Monsieur Didier CUGY, Madame Véronique GARCIA, Monsieur Patrick PAPADATO, Madame Brigitte BLOCH, Madame Isabelle ACCOCEBERRY, Madame Isabelle FAURE, Monsieur Francis FEYTOUT, Madame Eve DEMANGE, Monsieur Maxime GHESQUIERE, Monsieur Matthieu MANGIN, Monsieur Guillaume MARI, Madame Marie-Julie POULAT, Monsieur Jean-Baptiste THONY, Monsieur Radouane-Cyrille JABER, Monsieur Marc ETCHEVERRY, Madame Béatrice SABOURET, Monsieur Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, Monsieur Nicolas FLORIAN, Madame Alexandra SIARRI, Madame Anne FAHMY, Madame Géraldine AMOUROUX, Monsieur Aziz SKALLI, Monsieur Thomas CAZENAVE, Madame Catherine FABRE, Monsieur Fabien ROBERT, Monsieur Guillaume CHABAN-DELMAS, Monsieur Nicolas PEREIRA, Monsieur Philippe POUTOU, Madame Myriam ECKERT, Madame Véronique SEYRAL,

Madame Alexandra SIARRI présente jusqu'à 17h45

Excusés :

Madame Tiphaine ARDOUIN, Madame Pascale ROUX, Madame Servane CRUSSIÈRE, Monsieur Stéphane GOMOT, Madame Charlee DA TOS, Madame Nathalie DELATTRE, Monsieur Marik FETOUH, Madame Evelyne CERVANTES-DESCUBES, Monsieur Bernard-Louis BLANC,

Subventions à divers opérateurs culturels. Autorisation

Monsieur Bernard G BLANC, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Par délibération D-2022/83 du 29 mars 2022, vous avez autorisé Monsieur le Maire à réserver, au titre de l'exercice en cours, une enveloppe de 4 599 600 € destinée au soutien de nos opérateurs culturels.

Je vous propose aujourd'hui, en complément de ces premières attributions, d'affecter au titre des enveloppes relatives au fonds de soutien à l'innovation ainsi qu'à l'aide à l'émergence et à l'expérimentation les subventions suivantes :

- Emma Rousseaux : 4 000 €

Artiste plasticienne proposant une exposition en plusieurs phases : en lien avec l'association Continuum installée à l'Annexe B Grand parc, suivie d'ateliers avec les collégiens du collège Clystène et les élèves de l'école élémentaire Condorcet. La production d'une œuvre s'appuie sur le partenariat technique de l'association Zebra3. Cette exposition, intitulée *Tomorrow, in a Year*, se construit autour de thématiques liées à la dichotomie intérieur/extérieur, sphère privée et sphère publique.

- Idi : 2 000 €

Réalisation d'une fresque par l'association iDi, en partenariat avec le Bocal local sur les murs des futurs espaces jardinés attenant au Centre d'animation des Aubiers - Cours des Aubiers. Le projet prévoit la participation des habitants du quartier au travers de l'organisation d'ateliers en amont et pendant le chantier artistique avec différents partenaires : Centre d'animation Bordeaux-Lac, Urban Vibration School, Bibliothèque Bordeaux-Lac, Association Mana.

- Imagina Music : 4 000 €

Le Printemps des Doudous, festival de musique dédié à la petite enfance et aux familles, se déroule sur deux jours au parc Pinçon dans le quartier de La Benaude et propose des activités telles que des ateliers d'éveil musical, d'initiation aux percussions, de découverte d'instruments, une exposition de dessins des élèves des écoles sur le thème "vie ta musique", un stand photo fond vert et des concerts. Tous les événements sont gratuits.

- Peaches & Witches : 4 000 €

Organisation d'un festival de musique au Quai des Chamos porté par des groupes d'artistes femmes. L'événement a pour vocation de sensibiliser à la place des minorités de genre dans les musiques actuelles.

- Magical whales : 1 500 €

Organisation d'une projection et d'une conférence sur les baleines à bosse avec la diffusion du film documentaire *The secret lives of humpbacks* du chercheur, auteur et réalisateur canadien Andrew Stevenson. Programmé à l'Auditorium en partenariat avec le Musée Mer Marine, la projection est gratuite et s'inscrit dans le cadre d'une tournée de 4 dates en Gironde. Le soutien offert par la Ville permettra la prise en charge des droits d'auteur et de diffusion.

- Adria : 4 000 €

Développement d'un volet d'expérimentation pour le festival « Les Nouvelles Saisons » visant à accroître l'ancrage territorial et la proximité des manifestations. Ce volet, intitulé « Les Matinées des Nouvelles Saisons », se compose de résidences avec des répétitions régulièrement ouvertes au public, de temps d'échange avec les artistes et l'équipe de festival, d'ateliers pédagogiques, de courts concerts et d'un ciné-concert.

- Collectif Toc Toc : 8 000 €

Mise en œuvre de l'événement Maison Toc Toc, projet d'expérimentation culturelle dans l'espace public. Par le biais de l'architecture, de l'art de rue, de la scénographie et de la médiation, cet événement en itinérance pendant un mois dans le quartier Bordeaux Sud propose 6 spectacles de rue et des installations accompagnés d'actions culturelles pour questionner les habitants afin de participer au mieux-vivre ensemble.

- Dansons sur les Quais : 5 000 €

Tenue du festival Dansons sur les Quais, centré sur la découverte de la danse sous toutes ses formes : pratiques pédagogiques, promotion de pratiques amateurs, diffusion de spectacles professionnels, bords de scène, actions de médiations... Leur demande de soutien est centrée sur la diffusion et la rémunération des artistes programmés.

- Line Bourdoiseau : 6 000 €

Artiste plasticienne proposant une grande installation plastique dans l'espace public à partir d'objets et supports collectés récupérés, et réemployés pour être peints, puis agencés, comme un bas-relief géant dans la ville. L'installation finale sera disposée sur la globalité de la façade de la Fabrique Pola à partir du mois de septembre et sera visible tout l'automne. En amont de la réalisation, des ateliers sont organisés avec le centre d'animation Saint-Michel, le camp quai de Brazza.

- Le labo des cultures : 5 000 €

Soutien au projet « Mes premiers pas au musée » adressé à la petite enfance qui vise à faire découvrir les collections des musées de la ville de Bordeaux par le biais d'une approche sensible. En partenariat avec le musée d'Aquitaine et le musée des Beaux-Arts, ce parcours d'éveil artistique et culturel se compose d'ateliers de sensibilisation, de visites, d'ateliers artistiques, de temps musicaux et aboutira à la création d'un livre support.

- La Boulangerie : 4 000 €

Le projet MANO est un programme de formation et de professionnalisation inclusif d'éducation à image et à la production audiovisuelle. Le dispositif dure 7 à 10 mois et est adressé à 30 jeunes inscrits à la Mission Locale ou vivant dans un quartier prioritaire. A l'issue du projet, une bourse d'études est offerte à un ou deux d'entre eux.

- CMD+0 : 4 500 €

Le projet Les yeux sur Terre consiste au prolongement d'une fresque collaborative commencée l'an dernier dans le parc Pinçon, quartier de La Benaugue. Ce projet participatif est travaillé en lien étroit avec le Centre d'animation de la Benaugue. A l'issue du chantier artistique, une journée d'inauguration sera organisée comprenant d'ateliers de danses, de cuisine et de dessin à la craie avec les associations et les écoles partenaires.

- Tango Nomade : 5 000 €

La beauté dans mon quartier est une proposition de danse sur façade verticale accompagnée d'une offre d'ateliers, de répétitions ouvertes, d'activités en fonction des savoir-être et des savoir-faire de chacun. Ce projet fédérateur permet aux habitants du quartier Carle Vernet de se rencontrer et crée des liens entre les opérateurs variés du quartier.

- Label Machine : 3 000 €

Soltice propose des cours de danse, musique et des concerts dans le quartier Belcier. Les actions sont gratuites et proposées tout au long de l'été. Les objectifs de ces événements sont d'ordre culturels et sociaux : recul de l'insécurité, apport d'une dynamique citoyenne.

- Festival Gribouillis : 20 000 €

Le festival Gribouillis, porté par un collectif de bénévoles, est centré sur la bande dessinée, le livre jeunesse et l'illustration sous toutes ses formes.

Cette année, le collectif lance la deuxième édition de son festival avec une multitude d'événement gratuits organisés dans la ville : expositions, ateliers, spectacles, rencontres et journées professionnelles. Ces propositions sont portées en partenariat avec divers lieux et organisations locales (Fabrique Paula, Bibliothèque Mériadeck, espace Saint-Rémi, Rocher Palmer, Journées du Patrimoine...).

- Tutti : 5 000 €

Le collectif Tutti, composé de musiciens et de danseurs, porte le projet Les Talentueux pour et avec de jeunes adultes en situation de handicap en partenariat avec l'Institut Don Bosco et le Centre Occupationnel de Jour Ad'Appro. Mené entre 2020 et 2022, ce projet d'expérimentation associe danse, musique, slam, cinéma, haute couture et offre l'opportunité aux jeunes de faire l'expérience des possibilités expressives et créatives de chacun d'entre eux avant de se produire sur scène avec les professionnels du collectif.

- Cie Les Schinis : 2 500 €

Nouvelle création Diva, un duo de danse contemporaine construit à partir d'ateliers sur la thématique de l'identité menés avec de jeunes artistes tout juste diplômés et diffusé au Lieu San Nom. Le spectacle sera repris par des danseurs amateurs dans le cadre d'ateliers.

- Arc en Rêve : 30 000 €

Soutien de l'exposition intitulée « Commun » programmée du 23 juin au 18 septembre, qui explore à travers une sélection d'exemples et de propositions issues des différents continents ce que serait une conception active des espaces avec leurs habitants.

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à :

- Attribuer ces subventions, qui seront prélevées sur la ligne budgétaire prévue à cet effet au Budget Primitif 2022, rubrique 30 - nature 65748 ;
- ainsi qu'à signer les conventions de partenariat qui s'y rattachent

ADOpte A L'UNANIMITE

NON PARTICIPATION AU VOTE DE Monsieur Dimitri BOUTLEUX et Madame Marie-Claude NOEL

Fait et Délibéré à Bordeaux, le 12 juillet 2022

P/EXPEDITION CONFORME,

Monsieur Bernard G BLANC

ANNEXE : Valorisation des aides en nature

Associations bénéficiaires	Estimation des aides en nature 2022 sur la base des montants 2020 (en euros)
Adria	263,60 €
Cie les Schinis	1 595,00 €
Imagina Music	312,00 €
Label Machine	15 665,94 €
Tango nomade	5 472,00 €

Entre

La Ville de Bordeaux, représentée par son Maire Monsieur Pierre Hurmic, habilité aux fins des présentes par délibération du Conseil Municipal en date du 12 juillet 2022

Et

L'association Arc en Rêve, représentée par son Président Monsieur Francois Brouat

Il a été convenu :

ARTICLE 1 – OBJET DE LA CONVENTION

La participation de la Ville de Bordeaux pour l'année 2022 est majorée de la somme de 30 000 euros.

Cette subvention constitue un soutien de l'exposition intitulée « Commun », programmée du 23 juin au 18 septembre, qui explore à travers une sélection d'exemples et de propositions issues des différents continents ce que serait une conception active des espaces avec leurs habitants.

ARTICLE 2 – CHARGES ET CONDITIONS

L'association s'engage sur simple demande de la Ville de Bordeaux, à fournir tous les justificatifs nécessaires à la parfaite vérification de l'utilisation de la subvention octroyée.

ARTICLE 3 – VERSEMENT DES FONDS

Cette somme sera versée en une tranche unique, sur les crédits ouverts à cette fin sur l'exercice 2022.

ARTICLE 4 – COMPETENCE JURIDICTIONNELLE

Tous litiges relatifs à l'interprétation ou à l'exécution des présentes seront soumis, en tant que besoin, aux juridictions compétentes siégeant à Bordeaux.

ARTICLE 5 - ELECTION DE DOMICILE

Pour l'exécution des présentes, les parties déclarent faire élection de domicile :

- Pour la Ville de Bordeaux, Hôtel de Ville, place Pey Berland - 33000 Bordeaux
- Pour l'association en son siège social

Fait à Bordeaux en 2 exemplaires, le

Monsieur Bernard G. Blanc
Adjoint au Maire

Pour l'association, le Président